

06-ÉCONOMIE

ARGENT

JAPON

05-POUVOIR

JUSTICE

Le partage des trois ryōs

...

Une personne marchait lorsque par mégarde une bourse tomba de sa ceinture. Vint une seconde personne qui la trouva sur son chemin. Selon les codes d'honnêteté en usage, cette dernière s'empressa de rejoindre l'infortunée qui l'avait perdue et l'enjoignit de reprendre son bien. Ce à quoi l'autre, selon les mêmes codes, assura qu'elle n'en ferait rien car un bien perdu doit appartenir à celui qui le trouve. Ne pouvant trancher, les deux compères décidèrent de se rendre devant le juge. Celui-ci écouta attentivement leur requête et décida la chose suivante. Il compta tout d'abord les ryōs contenus dans la bourse : il y en avait trois ! Puis il ajouta une quatrième pièce de sa poche, et en donna deux à chacun. Après cela, il encouragea à observer que le possesseur de la bourse aurait dû avoir trois pièces, or il n'en avait désormais plus que deux. Le second aurait pu en gagner trois, mais il n'en avait également que deux. Quant à lui, juge, il en avait perdu une. Ainsi donc tous trois étaient-ils à présent au même point. Chacun avait perdu une pièce, ce qui était en soi équitable.